

Nombre de membres :
- du conseil municipal : 23
- en exercice : 23
- présents : 16
- pouvoirs : 4
- absents : 3
- prenant part à la délibération : 20

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 22 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin à dix-huit heures et trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune d'Entre-Vignes, sous la présidence de M. Jean-Jacques ESTEBAN, membre la plus âgée des membres présents du Conseil Municipal.

Date de la convocation : 16 juin 2026 - **Date de l'affichage :** 24 juin 2026

Membres Présents :

ACKERMANN Murielle, ARNOLD Agnès, ASTROLOGI Tenessy, BLOQUEL Charlene, CAILLET Olivier, CARO Gérard, CONGE Pascal, ESTEBAN Jean-Jacques, FONTANET Elsa, GIRAL Nicolas, GRAS Denis, GRISOUL Philippe, GROS Frédéric, HUBICHE Isabelle, LONVIS Dominique, SAIN Aimé.

Membres ayant donné procuration :

GASIGLIA Éric à ESTEBAN Jean-Jacques ; GROSJEAN Marie à FONTANET Elsa ; ROUSSELLE Mickaël à CONGE Pascal ; RUY BERGEON Anaïs à ASTROLOGI Tenessy.

Membres absents :

GIMENEZ Michel, MANRESA Nancy, ROUCHE-DIAZ Marie-Laure

Mme ASTROLOGI Tenessy est élue secrétaire de séance.

Délibération n°2026_52 – DESIGNATION DES DELEGATIONS DES ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX

Rapporteur : Jean-Jacques ESTEBAN

Conformément à l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal peut déléguer certaines compétences au Maire, à ses adjoints et, dans certains cas, à des conseillers municipaux, afin d'assurer la bonne marche des services municipaux et la continuité du service public.

M. le maire détaille les délégations qu'il entend proposer :

- Pascal CONGE - 1^{er} adjoint – Maire délégué de Saint-Christol – Ressources humaines, sûreté
- Dominique LONVIS - 2^e adjointe – Urbanisme, patrimoine, Affaires Générales
- Éric GASIGLIA - 3^e adjoint – Maire délégué de Vérargues – Finances, fiscalité, Commande Publique,
- Tenessy ASTROLOGI - 4^e adjointe – Enfance et jeunesse
- Olivier CAILLET – 5^e adjoint - Bâtiments, services techniques, travaux, voirie
- Anaïs RUY-BERGEON – 6^e adjointe – Communication, Culture et traditions

Des délégations seront également attribuées à des conseillers municipaux :

- Michel GIMENEZ – Action sociale, Bien vieillir, aide alimentaire
- Gérard CARO – Vie Locale, Associations, Festivités
- Philippe GRISOUL – Sécurité, salubrité, Pratiques Environnementales
- Murielle ACKERMANN – Solidarités
- Isabelle HUBICHE – Environnement et transition énergétique

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : DE PRENDRE acte de la répartition des délégations telle que présentée ;

Article 2 : D'AUTORISER le Maire et les adjoints à exercer les délégations conformément aux compétences attribuées et à l'article L. 2122-18 du CGCT.

Article 3 : MANDATE le Maire pour accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre des délégations.

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire

Le Secrétaire

Jean-Jacques ESTEBAN



Tenessy ASTROLOGI



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.